



Téléphone : 07.89.77.16.02
E-mail : agrilanterne@gmail.com
Adresse : 7 Rue de l'Eglise
26140 Saint Rambert
d'Albon
SIREN : 978 422 798

TECHNIAGRI



ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE «Accompagnement clôtures mobiles et équipements de pâturage» FORMULE COMPLÈTE

PUBLIC VISEE

Vous êtes :

→ Agricultrice/teur installé en individuel ou société avec élevage ou accueillant un élevage ;

Vous souhaitez vous équiper en clôture mobiles et en matériel de pâturage pour être plus autonome et réduire vos charges mais vous ne savez pas par quoi commencer et si vous pouvez toucher des subventions ni même comment les demander, cette prestation est faite pour vous !!!

DURÉE

0,5 jour : Visite et échanges

0,5 à 1 jour : Traitement des données

1,5 jours : Réalisation et restitution des besoin et dépôt de demande de subvention

INTERLOCUTEUR

BOURJAC Camille

TARIF

600€ H.T

PÉRIODE DE VALIDITÉ DU

CONTRAT :

12 mois à compter du retour de contrat signer

NOUS VOUS PROPOSONS :

- ✓ *Relevé de terrain et implantation optimale*
- ✓ *Devis type et chiffrage ;*
- ✓ *Estimation du temps de travail et du retour sur investissement*
- ✓ *Appui au montage de dossier PCAE ou CUMA*

OBJECTIFS :

- ✓ *Réduire les charges de mécanisation et d'alimentation, en facilitant le pâturage tournant avec du matériel simple et mobile ;*
- ✓ *Gagner en souplesse et réactivité, grâce à une organisation du pâturage adaptable aux conditions météo et aux besoins du troupeau ;*
- ✓ *Optimiser les investissements, en sélectionnant des équipement adapté, durables et rentables à court terme ;*
- ✓ *Valoriser les aides disponibles, en accompagnant le montage et dépôt de dossier PCAE (FEADER et France AGRIMER)*

SIGNATURE DU DEMANDEUR et / ou ASSOCIER :

DATE : ____ / ____ / ____

Condition de vente

I. Agri' Lanterne s'engage :

Réaliser la prestation décrite sur le présent devis et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

II. Le demandeur s'engage :

Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

III. Condition générale de prestation :

- Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.
- Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.
- La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.
- Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, sans mentionner aucune information nominative.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.
- Pour rappel – avis juridique :
 - Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014
 - Numéro de TVA : FR03978422798
 - Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans
 - Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

IV. Condition générale de réalisation :

- Délai de rétractation : 7 jours ouvrables.
- Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.
- Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.
- Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.
- Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

V. Condition de règlement :

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.

Nom – Prénom ou Nom de la société :

Date : ____/____/____

Signature du représentant légale et/ou demandeur de prestation :